Commune de Rochefort-en-Yvelines

CRCM/2017-03

Compte-Rendu de la Réunion du Conseil Municipal du 30 mars 2017

Date de convocation : 20 mars 2017

L'an deux mille dix-sept, le 30 mars, à 20 heures 30, le Conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni en Mairie en séance publique, sous la présidence de Mr Sylvain LAMBERT, Maire

Etaient présents : Sylvain Lambert, Eric Moreaux, Christian Gatineau, Aurélie Grand, Florent Pruvost, Yves-Olivier Parizot, Sandrine Buisson, Corinne Daverdin, Christian Bou

Nombre de Conseillers
En exercice : 13
Présents : 9
Votants : 11

Absents excusés et représentés : Martine Merelle représentée par Sylvain Lambert, Christophe Chipault représenté par Florent Pruvost

Absentes excusées : Virginie Parmentier, Sandrine Moreira Da Cruz

Secrétaire de séance : Corinne Daverdin

Madame Corinne Daverdin est élue secrétaire de séance.

Monsieur le Maire demande que soit ajouté à l'ordre du jour le projet des délibérations suivantes :
- une demande de subvention pour les travaux d'urgence de l'Église auprès du Département
- l'adhésion au groupement de commandes relatif au balayage mécanique

1-Approbation du PV du 14 mars 2017

Monsieur le Maire fait lecture du procès-verbal qui est approuvé à l'unanimité.

2- Approbation du compte de gestion 2016

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité, le compte de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2016. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

3- Approbation du compte administratif 2016

Le Conseil Municipal délibérant sur le compte administratif de la commune de l'exercice 2016, dressé par Monsieur le Maire après s'être fait présenté les conditions d'exécution du budget 2016, à l'unanimité:

- **Lui donne acte** de la présentation du compte administratif, lequel peut se résumer ci-dessous :

	Résultats antérieurs 2015	Part affectée	Résultat de l'exercice 2016	Résultats de clôture 2016
Section investissement	98 379.97	0	11 360.35	**109 740.32**
Section fonctionnement	489 700.88	0	103 890.41	**593 591.29**
TOTAL	**588 080.85**	**0**	**115 250.76**	**703 331.61**

- **Constate** pour la comptabilité principale des indemnités de valeurs avec les indications du Compte de Gestion relatives au report à nouveau, au résultat de l'exploitation de l'exercice et au fonds de

roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et crédits portés à titre budgétaires aux différents comptes,

- **Arrêté** les résultats définitifs tels que résumé ci-dessous.

4- Affectation des résultats

Le Conseil Municipal, après en avoir voté, à l'unanimité, décide l'affectation suivante sur le budget 2017 :

- à l'article 002 du budget de fonctionnement : 593 591.29 euros
- à l'article 001 du budget d'investissement : 109 740.32euros

5- Vote du budget primitif 2017

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, vote le budget primitif 2017, à l'unanimité:

- par chapitre pour la section de fonctionnement :

	DEPENSES FONCTIONNEMENT
Chapitre 011	447 400.00
Chapitre 012	403 350.00
Chapitre 014	192 000.00
Chapitre 022	83 591.29
Chapitre 023	100 000.00
Chapitre 65	399 350.00
Chapitre 67	2000.00
TOTAL	**1 627 691.29**

	RECETTES FONCTIONNEMENT
Chapitre 002	593 591.29
Chapitre 013	2 500.00
Chapitre 70	32 200.00
Chapitre 73	821 000.00
Chapitre 74	78 400.00
Chapitre 75	99 000.00
Chapitre 77	1000.00
TOTAL	**1 627 691.29**

La section de fonctionnement s'équilibrant en dépenses et recettes à 1 627 691.29 €uros

- par chapitre pour la section d'investissement :

	DEPENSES INVESTISSEMENT
Chapitre 16	2000.00
Chapitre 20	12 000.00
Chapitre 21	249 090.32
Chapitre 23	20 000.00
TOTAL	**283 090.32**

	RECETTES INVESTISSEMENT
Chapitre 001	109 740.32
Chapitre 021	100 000.00
Chapitre 10	12 000.00
Chapitre 13	60 350.00
Chapitre 165	1000.00
TOTAL	**283 090.32**

La section d'investissement s'équilibrant en dépenses et recettes à 283 090.32 €uros

6- Votes des taxes locales

Le conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'augmenter les taux d'imposition par rapport à l'année 2016 soit :

- Taxe d'habitation = 7.03%
- Foncier bâti = 8.27%
- Foncier non bâti = 37.83 %

7- Attribution et versement de subventions aux associations

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité

- décide d'attribuer les subventions suivantes :

• UNION : 10 000.00€
• Comité des fêtes : 5000.00€
Soit une participation totale de 15 000.00€
- dit que les montants seront versés en deux fois : un en début d'exercice et un en fin d'exercice s'il y a nécessité d'équilibrer le compte d'exploitation de l'association.
- dit que la dépense est prévue au budget primitif 2017, article 6574.

8 – Attribution et versement de subventions aux associations extérieures

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité:
- décide d'attribuer les subventions suivantes :
•Jazz à toute heure : 3 500.00€
• Collège les 3 Moulins : 1 250.00€
• La Farandole : 2 438.00€

Soit une participation totale de 7188€
- dit que la dépense est prévue au budget primitif 2017, article 6574.

9- Attribution et versement des cotisations aux organismes de regroupement

Le conseil municipal adopte à l'unanimité le montant des contributions aux organismes de regroupement suivants :

- SYNDICAT DE LA REMARDE : 11 000.00€
- P.N.R. : 4 162.50€
- SYNDICAT DES ECOLES : 169 109.79€
- UMY : 100.00€
- AMF : 90.00€
- AMRY : 190.00€
- Alec: 1 201.50€
- Mission locale : 892.05€
- Ingénier'Y : 939.00€
- ADAMY : 100.00

Soit une participation totale de 187 784.84€
Le conseil municipal dit que les crédits sont prévus à l'article 65548 du budget primitif 2017.

10- Charges de personnel à rembourser par le SIE à la commune

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :
- accepte la répercussion des charges de personnel au S.I.E. pour un montant de 6000€,
- dit que la recette est prévue au budget primitif 2017, article 70848

11- Département- Demande de subvention pour les travaux d'urgence de l'Eglise

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :
- sollicite le Conseil Général des Yvelines pour une demande de subvention (65% maximum de la dépense subventionnable plafonnée à 75 000€ par opération pour les édifices en péril non protégés) relative aux travaux des édifices en péril non protégés pour l'église St-Gilles de la commune de Rochefort-en-Yvelines,
- autorise Monsieur le Maire à déposer les dossiers de demandes de subventions correspondants et à signer tous les documents s'y rapportant.

12- Groupement de commandes relatif aux prestations de balayage mécanique de la voirie et des cours d'écoles

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,
- Approuve le projet de convention créant le groupement de commande entre les communes d'Ablis, Boinville le Gaillard, Bonnelles, Bullion, Clairefontaine en Yvelines, La Celle les Bordes,

Longvilliers, Orsonville, Ponthévrard, Prunay en Yvelines, Rochefort-en-Yvelines, Saint-Martin de Bréthencourt, Sainte-Mesme, Sonchamp et de Saint-Arnoult-en-Yvelines pour la prestation de balayage mécanique des voiries et cours d'écoles.
- Précise que la coordination du groupement sera assurée par la Ville de Saint-Arnoult-en-Yvelines.
- Élit Sylvain Lambert en tant que titulaire représentant parmi les membres ayant voix délibérative de la commission d'appel d'offres de sa commune et Christian Gatineau en tant que suppléant.
- Indique que la commission d'appel d'offres sera présidée par le représentant du Coordonnateur.
- Dit que les dépenses seront imputées dans la limite des inscriptions budgétaires du budget primitif 2018 et des suivants.
- Précise que la commune utilisera la prestation du groupement de commandes à compter du 1er janvier 2018, suite au contrat en cours.
- Autorise Monsieur le Maire à effectuer toutes démarches et à signer tous documents, qui seraient rendus nécessaires par l'application des dispositions de la présente délibération.

13- Informations et questions diverses

- Tableaux des permanences pour les élections présidentielles
- Courrier ASO-Paris Nice
- Compte-rendu pour l'activité du garde-rivière et portant sur la surveillance et l'entretien des berges et cours d'eau pour l'année 2016

La séance est levée à 00h15.

Le Maire, Sylvain LAMBERT